Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **Refuges CAF**

REGULARISATION

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Ravitaillement + matériel	17/03/2017	Parking Pelvoux	Refuge des Ecrins	3	1	4
Ravitaillement + matériel	17/03/2017	Parking Pelvoux	Refuge du glacier Blanc	2	2	4

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY

Nom du pilote : **Mormann Kévin**

A Saint Crépin
Le 21/03/2017, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 109/2017

Conditions particulières :
- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le / 21/03/17 Le Directeur Adjoint,
Le Directeur,
Copie au secteur de : BRI/Vallouise
Thierry DURAND

Préconisations du Parc national :
Rester dans l'axe des vallées

A , le :